

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 007-448/14/CC

**■ Augmentation des crédits consacrés à l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers et prorogation du dispositif
DEESV 14/11915/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est donnée pour objectif de conserver son cadre de vie exceptionnel. L'adoption du Plan Climat-Energie Territorial le 26 octobre 2012 a permis de fixer un objectif de diminution de Gaz à Effet de Serre (GES) sur son territoire. Par ailleurs, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, adopté le 28 juin 2010, démontre la nécessité de diminuer les nuisances sonores afin de ne pas dégrader sa qualité de vie.

Le développement des vélos à assistance électrique permet tout à la fois de rendre plus attractif ce mode de transport, tout en ne générant pas de pollution atmosphérique ou sonore. Ainsi, l'utilisation de véhicules électriques contribue à la préservation du territoire. C'est pourquoi le soutien financier à ce mode de déplacement décarboné s'avère aujourd'hui utile à l'ensemble des citoyens de Marseille Provence Métropole.

Consacrée au sein du volet « Se déplacer autrement » du Plan Climat, cette action vise à « Développer les mobilités alternatives et les modes actifs », et constitue le relais à une échelle intercommunale de la stratégie de diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre au sein des transports. Elle assoit la volonté d'un développement de l'utilisation de vélos à assistance électrique au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ainsi, dans l'objectif d'obtenir 1% de report modal des déplacements depuis la voiture et le deux-roues thermiques vers les modes de transports à assistance électrique, Marseille Provence Métropole a souhaité expérimenter pour une période de six mois la mise en place d'une subvention pour les particuliers, à hauteur de 25 % pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 400 euros. Cette expérimentation a rencontré un vif succès (239 personnes ont pu ainsi en bénéficier), MPM souhaite d'une part, proposer d'augmenter le montant initial de crédits prévus pour cette 1^{ère} phase afin de traiter favorablement tous les dossiers parvenues dans les délais et d'autre part, prolonger la durée de l'opération pour élargir le nombre des bénéficiaires.

Cette subvention est versée à toute personne physique domiciliée sur le territoire de Marseille Provence Métropole, dans la limite des crédits budgétaires supplémentaires affectés pour cette opération soit 40 000 euros, à compter du 13 juin 2014. L'octroi de la subvention est toujours conditionné à la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de la subvention, soumettant le bénéficiaire à la transmission des documents indiqués dans le dossier à déposer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle » ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, adoptée le 26 octobre 2012 ;
- Le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et sa fiche opérationnelle n° 9.3 intitulée « Aider à l'achat de véhicules deux-roues électriques » pour les usagers ;
- La délibération DDIP 001-923/13/CC du 13 décembre 2013 portant approbation d'une convention cadre d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de poursuivre cette démarche favorisant l'achat de vélos à assistance électrique pour ses habitants ;
- Que la présente action permettra de diminuer l'impact de Marseille Provence Métropole sur son environnement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de 40 000 euros du montant des crédits pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Article 2 :

Seront octroyées par priorité, les subventions aux demandes éligibles en 1^{ère} phase, du 13 décembre 2013 au 12 juin 2014, n'ayant pas été satisfaites du fait de l'atteinte du plafond budgétaire.

Article 3 :

Est approuvée la 2^{ème} phase de prolongation du dispositif à compter du 13 juin 2014 jusqu'à épuisement des crédits.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 5 :

Les crédits nécessaires soit 40 000 euros sont inscrits au Budget Principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Autorisation de Programme n°2013/00045 – Sous-Politique : G610 – Nature : 20421 – Fonction : 833.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- 2014 : 23 000 euros
- 2015 : 17 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Transport, à la Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER